

ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ

ENTRE :

1. **CLINIQUE VÉTÉRINAIRE VETA INC.**

Société régie par la Loi sur les sociétés par actions du Québec
Adresse : 1115 rue Principale, Saint-Zotique (Québec) J0P1Z0, Canada
(Ci-après désignée « la Clinique »)

2. **GESTION VETA INC.**

Société régie par la Loi sur les sociétés par actions du Québec
Adresse : 650 av. Samson, Rivière-Beaudette (Québec) J0P1R0, Canada
(Ci-après désignée « Gestion Veta »)

ET

3. **Mathieu Doyon**

(Ci-après désigné « le Récepteur » ou « Mathieu Doyon »)
Adresse : 127 rue Donnacona Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B3J8 Canada

Les Parties seront collectivement désignées ci-après « les Parties ».

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QUE la Clinique et Gestion Veta (les « Divulgateurs ») détiennent et développent un ensemble de méthodes, procédures, modèles, documents et informations (le « Modèle ») constituant un actif stratégique et confidentiel ;

CONSIDÉRANT QUE les Divulgateurs souhaitent communiquer au Récepteur certaines Informations Confidentielles afin de lui permettre d'évaluer, dans un cadre strictement défini, des possibilités de collaboration ou d'acquisition, sans que ces informations ne soient utilisées à des fins concurrentielles ni divulguées à des tiers ;

CONSIDÉRANT QUE la protection du Modèle et de toutes les informations afférentes est essentielle pour préserver l'avantage concurrentiel et les intérêts stratégiques des Divulgateurs ;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. DÉFINITIONS

1.1 Informations Confidentielles

« Informations Confidentielles » désigne toutes informations, documents, données, modèles, méthodes, procédures, stratégies commerciales ou techniques, supports écrits, électroniques, visuels ou oraux, communiqués par la Clinique et/ou Gestion Veta au Récepteur et identifiés comme confidentiels ou dont la nature impose la confidentialité. Cette définition inclut également toutes notes, enregistrements, captures d'écran ou reproductions, même partielles, réalisées par le Récepteur lors de l'accès aux Informations Confidentielles.

1.2 Modèle

« Modèle » désigne l'ensemble des méthodes, procédures, documents, supports et autres éléments de savoir-faire développés et détenus par la Clinique et/ou Gestion Veta, lesquels constituent un actif stratégique et exclusif, y compris toute reproduction ou œuvre dérivée, quelle qu'en soit la forme.

1.3 Partie Émettrice et Partie Réceptrice

Pour chaque divulgation, la « Partie Émettrice » est celle qui communique les Informations Confidentielles, et le « Récepteur » est celle qui les reçoit.

2. OBLIGATIONS DU RÉCEPTEUR

2.1 Utilisation Limitée

Le Récepteur s'engage à utiliser les Informations Confidentielles et le Modèle exclusivement dans le cadre de l'évaluation ou de toute collaboration expressément autorisée par écrit par les Divulgateurs. Aucune autre utilisation – notamment pour développer, commercialiser ou exploiter des produits ou services concurrents – ne sera autorisée.

2.2 Non-Divulgation et Interdiction de Communication

Le Récepteur s'engage à ne pas divulguer, publier, transmettre, communiquer ou mettre à disposition, en tout ou en partie, à quelque tiers que ce soit, directement ou indirectement, les Informations Confidentielles ou le Modèle, que ce soit par écrit, oralement, par voie électronique ou via tout autre moyen (y compris réseaux sociaux, forums ou médias publics), sans l'accord écrit préalable et exprès de la Clinique et/ou Gestion Veta.

2.3 Non-Reproduction et Non-Copie

Il est formellement interdit au Récepteur de copier, reproduire, scanner, numériser, adapter, modifier, transcrire ou créer toute œuvre dérivée, en tout ou en partie, du Modèle ou des documents y afférents. Cette interdiction s'applique également aux prises de notes excessives ou aux captures d'écran. Seules les reproductions expressément autorisées par écrit seront permises.

2.4 Engagement des Tiers

Le Récepteur s'engage à ce que toute personne (agent, conseiller, sous-traitant ou autre tiers) à qui il transmettrait, directement ou indirectement, tout ou partie des Informations Confidentielles ou du Modèle, obtienne préalablement un engagement écrit identique au présent accord.

2.5 Mesures de Sécurité et Traçabilité

Le Récepteur devra mettre en place toutes mesures techniques et organisationnelles raisonnables pour protéger les Informations Confidentielles contre tout accès ou utilisation non autorisée. À ce titre, il utilisera des dispositifs sécurisés (mots de passe, chiffrement), stockera les informations sur des supports sécurisés et tiendra des journaux détaillés de tout accès et transfert de données.

2.6 Retour et Destruction des Informations

Sur demande écrite de la Clinique et/ou Gestion Veta, le Récepteur s'engage à retourner immédiatement tous les documents, supports, fichiers et copies contenant des Informations Confidentielles ou relevant du Modèle. Pour les supports électroniques, le Récepteur devra détruire ces fichiers dans un délai maximum de 48 heures et fournir une attestation écrite confirmant leur destruction.

2.7 Interdiction d'Utilisation Détournée

Le Récepteur s'engage à ne pas utiliser, modifier, adapter ou exploiter, de quelque manière que ce soit, le Modèle ou toute partie des Informations Confidentielles pour développer, commercialiser ou exploiter des produits ou services concurrents ou à des fins autres que celles expressément autorisées par écrit.

3. OBLIGATIONS DE CONFIDENTIALITÉ ET D'EXCLUSIVITÉ

3.1 Durée de l'Obligation

Les obligations de confidentialité prévues par le présent accord resteront en vigueur pendant toute la durée de la relation entre les Parties et subsisteront pendant cinq (5) ans après la fin de cette relation, ou de manière illimitée pour toute information constituant un secret commercial.

3.2 Confidentialité des Négociations

Le Récepteur s'engage à garder strictement confidentielle l'existence, l'objet et le contenu de toute négociation, lettre d'intention, offre ou contre-offre, ainsi que toute discussion relative à la démarche ou à la transaction envisagée par la Clinique et/ou Gestion Veta. Cette obligation restera en vigueur pendant toute la durée des négociations et pour une période de douze (12) mois après leur cessation, quelle qu'en soit la cause.

3.3 Confidentialité de l'Accord

Le Récepteur s'engage à garder confidentiels l'existence et les termes du présent accord, de sorte qu'aucune information relative à la nature ou à l'existence de cet engagement ne soit divulguée à un tiers sans l'accord écrit préalable des Divulgateurs.

4. SANCTIONS ET CLAUSE PÉNALE

4.1 Clause Pénale

En cas de violation par le Récepteur de l'une quelconque des obligations prévues par le présent accord, ce dernier sera redevable d'une pénalité forfaitaire de 100 000 \$ CAD, sans préjudice du droit des Divulgateurs de réclamer l'intégralité des dommages et intérêts correspondant au préjudice réel subi.

4.2 Remboursement des Frais

Le Récepteur s'engage à rembourser aux Divulgateurs, sur demande, tous les frais et honoraires raisonnables (y compris les frais judiciaires et honoraires d'avocat) engagés pour faire respecter le présent accord.

5. MESURES DE SÉCURITÉ ET CONTRÔLE D'ACCÈS

5.1 Audit et Traçabilité

Le Récepteur autorise expressément la Clinique et/ou Gestion Veta à procéder, à tout moment et sans préavis, à des audits techniques et de sécurité afin de vérifier le respect des dispositions du présent accord, notamment la traçabilité des accès aux Informations Confidentielles.

5.2 Accès Restreint

Le Récepteur s'engage à limiter l'accès aux Informations Confidentielles uniquement aux personnes dont l'accès est strictement nécessaire pour l'exécution du présent accord et à veiller à ce que ces personnes signent un engagement de confidentialité aux mêmes termes.

6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET PROTECTION DU MODÈLE

6.1 Propriété Exclusive

Le Récepteur reconnaît que le Modèle et toutes les Informations Confidentielles demeurent la propriété exclusive de la Clinique et/ou de Gestion Veta. Aucune cession de droits n'est opérée par le présent accord.

6.2 Interdiction d'Exploitation

Le Récepteur s'engage à ne pas utiliser, reproduire, modifier ou exploiter, de quelque manière que ce soit, le Modèle ou toute partie de celui-ci, ni à l'intégrer dans un quelconque projet personnel ou professionnel, sous peine des sanctions prévues à l'article 4.

7. NON-CESSION

Le Récepteur ne pourra céder, transférer, sous-licencier ou communiquer, en tout ou en partie, ses droits ou obligations issus du présent accord à un tiers sans l'accord écrit préalable et exprès de la Clinique et/ou de Gestion Veta.

8. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

La présente entente est régie par les lois en vigueur dans la province de Québec. En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent accord, les Parties conviennent de se soumettre à la compétence exclusive des tribunaux du district judiciaire de Beauharnois (ou tout autre district à préciser).

9. INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD ET MODIFICATIONS

9.1 Intégralité

Le présent accord constitue l'intégralité de l'entente entre les Parties concernant la protection des Informations Confidentielles et du Modèle. Aucune entente, orale ou écrite, antérieure ou parallèle, ne pourra prévaloir.

9.2 Modifications

Toute modification ou amendement du présent accord devra être établi par écrit et signé par l'ensemble des Parties.

10. CONFIDENTIALITÉ DE L'ENTENTE ET PROTECTION SPÉCIFIQUE DU MODÈLE

10.1 Confidentialité de l'Accord

Le Récepteur s'engage à garder strictement confidentiels non seulement le contenu et les Informations Confidentielles communiquées, mais également l'existence et les termes du présent accord.

10.2 Protection Spécifique du Modèle

Le Récepteur reconnaît expressément que le Modèle et l'ensemble des documents y afférents constituent des informations stratégiques dont la divulgation ou l'utilisation non autorisée causerait un préjudice grave à la Clinique et/ou à Gestion Veta. Toute tentative de reproduction, de diffusion ou d'exploitation non autorisée entraînera l'application immédiate des sanctions prévues à l'article 4.

Fait à : _____

Le : 3 février 2025

Pour CLINIQUE VÉTÉRINAIRE VETA INC.

Nom : Jean-Samuel Leboeuf

Fonction : DG

Signature : _____

Pour GESTION VETA INC.

Nom : Jean-Samuel Leboeuf

Fonction : DG

Signature : _____

Pour le Récepteur – Mathieu Doyon

Nom : Mathieu Doyon

Adresse : 127 rue Donnacona Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B3J8 Canada

Signature : _____

Ce document constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties pour la protection du Modèle et des Informations Confidentielles. Aucune reproduction, divulgation ou utilisation non autorisée de ces éléments ne sera tolérée, et toute violation entraînera l'application immédiate des sanctions prévues.